

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 24 janvier 2024 à 19h30

Nombre de conseillers

En exercice :11

Présents :10

Absent excusé : 1

Votants : 10

Date de la convocation et affichage : 19 janvier 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Brigitte FISCHER, Lilian BILLET.

Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda COSTANZO, Mathilde FERRIER, Pauline MICHEL

Absente excusée : Christine DROUILHET

Secrétaire de séance : Xavier BERNARD DE DOMPSURE

ORDRE DU JOUR

► Finances

- Préparation budget 2024
- Réparation table pêche
- Terrain de foot, jeux, parcours stade
- Guirlandes

► Voirie

- Panneau 30 et route barrée
- Piquets rouges signalétiques
- Marquage sol peinture
- Cuma (facture déchetage)
- PLU Coligny
- Parcelle ZV40

► Bâtiment

- Bar Restaurant
- Eglise
- WC publics
- Vaisselle halle et salle
- Toiture alambic
- Panneaux solaires atelier et extension
- Portail parking halle
- Robinetterie toilettes salle des fêtes
- Rideau entrée mairie, déchiqueteuse
- Portes cantine (ventilation)
- Barillets portes

► Assainissement

- Rapport SATESE 2023

► SIEA

- Eclairage public

► Syndicat distribution eau potable Bresse Suran Revermont

► Ecole

- Abri bus école
- Massicot A3-A4
- Rideau classe GS

► Affaires diverses

- Point sur panneaux affichages élections européennes
- Divers

Le procès-verbal de la réunion du 07-12-23 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de bonheur, santé, réussite à tous les membres du conseil municipal, ainsi qu'à leur famille. Il aspire à une harmonisation sur le plan européen afin que les agriculteurs puissent vivre correctement de leur travail.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1/ Finances :

- Préparation du budget :
 - Demande de la société de Pêche de réparer ou changer la table de pique-nique en limite de Beaupont
 - Terrain de foot : priorité à la remise en état sur une trentaine de mètres.
- La commission sports se réunira le 22 février 2024 pour préciser les demandes de devis (table ping-pong, autres jeux). Elle réfléchira également à la mise en place de chemins et bosses, à la réhabilitation d'un accès pour descendre sur le stade à pied et en poussette, à l'accès en tracteur pour l'entretien mais pas aux motos ou autres cycles motorisés....
- Guirlandes : la commission devra réfléchir sur les commandes à passer pour prolonger les décorations le long de l'école et autour de la halle.

2/ Voirie :

- Constat du mauvais état des routes de la commune. Des nids de poule se forment dans de nombreux endroits et la route se déforme sur d'autres.
Des devis seront demandés pour l'achat de panneau 30, route barrée, piquets de signalisation.
- Monsieur le Maire rappelle les difficultés de voisinage sur le parking des logements SEMCODA impasse Abbé Culas, Ce parking a été rétrocédé à la commune, il est donc public et non privatif. Afin de stopper certaines revendications abusives de certains locataires, il sera envisagé de matérialiser les places de parking en face de chaque garage et d'attribuer ainsi une place à chaque locataire. Monsieur le premier adjoint relancera l'entreprise de marquage au sol (places handicapées, places de parking....).
- Cuma : la Cuma de St André sur Vieux Jonc aurait envoyé un chèque de réduction pour un trop payé sur une facture 2023. Le courrier n'est jamais arrivé. Il a été convenu qu'un nouveau courrier serait envoyé avec un chèque à encaisser pour annuler la première facture et la facture régularisée.
- PLU Coligny : la commune de Coligny a décidé de prescrire la révision de leur plan local d'urbanisme. Elle demande par courrier en date du 02 janvier 2024 si la commune de Domsure souhaite être associée pendant toute la durée de la procédure et sur le projet de PLU lorsqu'il sera arrêté ou simplement consultée à la demande au cours de l'élaboration du projet, conformément à l'article L.132-11 du code de l'urbanisme. Après un tour de table, il est décidé que la commune sera simplement consultée à la demande au cours de l'élaboration du projet.
- Parcelle ZV40 : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'étude notariale de Maître VUITON de Bourg en Bresse faisant état d'une demande de convention de servitude avec ENEDIS sur une parcelle communale ZV 40 suite à l'installation de panneaux photovoltaïques.

La rétrocession de cette parcelle avait déjà été évoquée en 2017 mais les documents administratifs non faits. Le sujet a de nouveau été évoqué lors du conseil municipal du 17 novembre 2023. La rétrocession ne pouvant se faire dans l'immédiat, il est nécessaire de signer cette convention de servitude.

- DEL2024-01 : Convention de servitude ENEDIS – parcelles ZV40 Montoux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle au lieu dit « Montoux », cadastrée ZV40, il est nécessaire d'autoriser une convention de servitude avec ENEDIS.

Monsieur le Maire rappelle la déclaration préalable DP00114723C00198 du 31-10-2023 autorisant la création d'un poste de transformation HTA-BT – type PAC4VF (400KVA, RAL603) afin d'alimenter un projet de production photovoltaïque.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL2020-20 du 10 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au Maire

Les travaux ENEDIS impliqueraient :

- d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 27 mètres, ainsi que ses accessoires ;

- d'établir si besoin des bornes de repérage ;

- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, arbres, branches susceptibles de gêner les opérations ;

- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité. Aussi, ENEDIS pourrait faire pénétrer sur la parcelle sus désignée, ses agents ou entrepreneurs qu'elle aurait accrédités, en vue de procéder à la construction, surveillance, entretien, réparation remplacement, rénovation des ouvrages établis.

Pour ce faire, ENEDIS sollicite, à titre de servitudes, l'autorisation d'occuper ladite parcelle cadastrée section ZV numéro 40, au lieu-dit « Montoux », ainsi que les droits d'accès et de passage y afférent. Une convention de servitude notariée déterminant les droits et obligations de chacun entérinera ces servitudes.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de servitudes ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à la signer, ainsi que l'acte notarié à intervenir, dont les frais seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un poste de transformation.

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

3/ Bâtiments :

- Bar restaurant :

Monsieur le Maire rappelle l'intention de réaliser l'isolation extérieure du bâtiment avec changement de fenêtres, portes et réfection de la toiture. Les dossiers de subventions ont été envoyés. Pour rappel le chantier est estimé à 304400,00 € HT pour la partie travaux auquel il faut ajouter les honoraires de l'architecte soit environ 33484,00 € HT. La région AURA a accordé 76914,00 €, le Département 67577,00 € dans le cadre du dispositif de la Transition Energétique, le PET pour 40000,00 €. Attente de la réponse pour la DETR ou le Plan Vert, ce sera l'un ou l'autre.

Monsieur le Maire précise que le Bar - Restaurant a enregistré une belle activité depuis son ouverture courant septembre 2023, au plus grand plaisir des clients.

Demande particulière de changer le chauffe-eau électrique par un alimenté au gaz : le chauffe-eau en place est un appareil de petite capacité qui avait été installé provisoirement. Après discussion, différentes possibilités : attendre le début des travaux et installer du matériel thermodynamique ou reprendre celui du local foot ? A étudier plus précisément.

- Eglise :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable d'envisager des travaux de mise en sécurité de l'escalier qui monte au clocher, de la plateforme bois au-dessus de l'entrée et prévoir l'achat d'échelles

pour accéder aux cloches sans quoi l'entretien des horloges ne pourra se faire. Un état des lieux sera fait pour établir les demandes de devis.

- WC publics :

Il est envisagé de fermer l'accès aux WC par rubalise pour des raisons d'hygiène (coupure eau). Des devis vont également être demandés afin de déterminer quels travaux sont réalisables.

- Vaisselle salle des Fêtes :

Attente de réponse à la demande de devis de renouvellement de vaisselle (BBFC à Bourg en Bresse).

- Toiture Alambic :

Monsieur Patrick Bouillet rend compte de sa visite. Les chevrons et grosses pièces sont en bon état. Il sera nécessaire de changer des voliges, le litage, des tuiles de ventilation et les tuiles sur une surface de 75 m² car ces dernières sont recouvertes de mousse.

Les arbres à proximité seront à fortement élaguer.

Possibilité d'utiliser les tuiles du local foot à réhydrofuger.

- Atelier :

Une extension côté ouest sera possible dans l'été pour la mise à l'abri de matériels et matériaux, ce qui libèrera de la place dans l'atelier.

Question est posée d'installer des panneaux solaires par la suite sur la toiture et éventuellement sur le terrain en friche alentour ou autres terrains en friche. A réfléchir.

- Portail halle :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est également nécessaire d'envisager le changement du portail pour accéder à la halle et installer également une tôle sur le trottoir afin de faciliter l'accès des remorques des commerçants du marché. Un aménagement du trottoir pour l'accès en fauteuil roulant a également été demandé.

- Robinetterie des toilettes salle des fêtes :

Monsieur le Maire précise qu'il a été constaté que certains robinets ne se fermaient plus automatiquement car très encrassés par le calcaire. De plus, il n'y a aucune vanne d'arrêt dans le local en cas d'urgence, celle-ci se trouvant dans la chaufferie.

Achat d'un adoucisseur d'eau ? Pose d'une vanne d'arrêt à prévoir ?

- Achats divers :

Monsieur le Maire précise que certains petits achats sont à prévoir ; changer le rideau de la porte du bureau de la mairie, achat d'une déchiqueteuse pour la destruction des documents, revoir les barillettes de certaines portes, et modifier la porte de la cantine afin d'assurer une aération au sol.

4/ Assainissement : la compétence a été transférée à GBA en 2019.

Le rapport SATESE 2023 précise :

- Station de Villeneuve : les performances épuratoires de l'unité vétuste et obsolète sont limitées. Le volume rejeté ainsi qu'un linéaire de fossé important minimisent l'impact sur le milieu naturel. Les boues sont vidangées annuellement. Prévoir de remplacer la dalle qui recouvre le regard de sortie.

- Station du Villard : les boues sont à vidanger chaque année, ainsi que les boues accumulées au fond. Nécessité de lutter contre la prolifération des rongeurs. Assurer l'entretien de la végétation qui borde les casiers

- Station chef-lieu : Les performances de cette unité demeurent très satisfaisantes mais sont minimisées par les désordres observés sur les réseaux. Remplacement du compteur d'index de bâchée défectueux. Gestion et exploitation correctes

Monsieur le Maire précise qu'un tuyau était bouché à la Grange Viry au niveau de la haie de tuyas. Ce branchement sera sans doute à reprendre depuis le pré. Les nouveaux branchements de la Grange Viry devront-ils longer la route ? Contact sera repris avec Grand Bourg Agglomération.

5/ SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) :

Le syndicat fait actuellement une étude du coût du remplacement des points lumineux avec des ampoules LED. Le simple changement d'ampoule ne suffira pas, il faut également penser à changer le support qui ne sera pas compatible avec les nouvelles lampes. Dossier à réétudier selon les estimations du SIEA.

6/ Syndicat distribution eau potable Bresse Suran Revermont :

Chacun a pu prendre connaissance du PV du 07 décembre 2023 transmis par mail le 02 janvier 2024. Pas de commentaires particuliers.

7/ Ecole :

- Demande a été faite :
- d'installer un abri bus à l'entrée de l'école, route de la Bresse, pour que les enfants ne soient pas trempés en attendant le bus. Des devis seront demandés.
- d'acheter un nouveau massicot A4 – A3. L'actuel est ancien.
- de revoir l'installation du rideau de la classe des grandes sections.

8/ Affaires diverses :

- La Préfecture demande d'être vigilant quant à la capacité d'installation des panneaux pour les prochaines élections européennes. En effet, en 2019, 34 listes de candidats se sont présentées. Les parties réservées à chaque liste doivent être de taille identique. Chaque panneau doit permettre l'apposition d'une petite affiche et d'une grande affiche. Le point sera fait avec Fabien, employé communal, pour savoir combien de panneaux sont disponibles.

- Une demande de curage de fossé en limite de St Amour a été faite suite aux pluies importantes des derniers jours. Le fossé situé le long de l'ancienne route de Domsure serait bouché. Une équipe se rendra sur les lieux pour vérifier que le fossé appartient bien à Domsure ou au propriétaire riverain.

Prochain conseil municipal : jeudi 29 février 2024 à 19h30

La séance est levée à 21h45.